

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux  
la liberté de la presse (lv.pa. 22.429)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Buchwalder, Mathias

## Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux la liberté de la presse (lv.pa. 22.429), 2022 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.08.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	1
Medien	1
Medienpolitische Grundfragen	1

# Abkürzungsverzeichnis

**RK-NR** Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats  
**EU** Europäische Union  
**SLAPP** Strategic lawsuit against public participation

---

**CAJ-CN** Commission des affaires juridiques du Conseil national  
**UE** Union européenne  
**SLAPP** Strategic lawsuit against public participation

# Allgemeine Chronik

## Bildung, Kultur und Medien

### Medien

#### Medienpolitische Grundfragen

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 11.11.2022  
MATHIAS BUCHWALDER

Par le biais d'une **initiative parlementaire**, le conseiller national Raphaël Mahaim (verts, VD) propose d'**adopter un cadre législatif pour contrôler les procès-bâillons**. Ce terme désigne les procédures judiciaires entreprises par des individus ou des entreprises afin d'empêcher la publication d'informations qui vont à l'encontre de leurs intérêts. Même si elles ne sont pas couronnées de succès, ces procédures entravent le travail des médias. Selon le vaudois, il s'agit donc de trouver un équilibre entre protection de la personnalité et liberté de la presse, garantie par la Constitution. L'initiative parlementaire n'a **pas** bénéficié **du soutien** de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN). Par 14 voix contre 9 et 2 abstentions, la **CAJ-CN** a en effet estimé qu'il s'agissait d'un phénomène anecdotique dans la sphère juridique et médiatique suisse.<sup>1</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 07.03.2023  
MATHIAS BUCHWALDER

Malgré ses tentatives de convaincre ses collègues de **légiférer contre les procès-bâillons**, aussi désignés par l'acronyme anglais SLAPP, Raphaël Mahaim (verts, VD) n'est pas parvenu à ses fins. En effet, la majorité bourgeoise du **Conseil national a balayé son initiative parlementaire** par 126 voix contre 69 (1 abstention). Cette dernière a seulement été soutenue par la gauche. Pourtant, le vaudois a avancé de nombreux arguments. Il a entre autres invoqué les directives en cours d'élaboration de l'UE sur le sujet, ainsi que l'effet de dissuasion que provoquent les potentiels recours déposés par certaines entreprises lorsque la publication d'un article les concernant est imminente. Ces plaintes découragent les médias d'entreprendre des investigations et entravent de facto la liberté de la presse. Ce point de vue n'était pas partagé par Christian Lüscher (PLR, GE), qui a plaidé, au nom de la Commission des affaires juridiques (CAJ-CN), pour le rejet de l'initiative parlementaire. Selon lui, l'existence de tentatives de bâillonnement n'étant pas établie en Suisse, il n'y a pas de nécessité d'agir actuellement. De plus, les exigences de l'objet ne seraient pas compatibles avec les décisions prises dans le cadre de la révision du code de procédure civile concernant les mesures provisionnelles. Enfin, les médias doivent également être soumis à la loi pour prévenir les atteintes à la personnalité que peuvent provoquer leurs articles. Pour la majorité des parlementaires, ces arguments ont pris le pas sur ceux du conseiller national Mahaim, dont l'objet est ainsi liquidé.<sup>2</sup>

---

1) Communiqué de presse CAJ-CN du 11 novembre 2022  
2) BO CN, 2023, p. 256 s.; BO CN, 2023, p. 257 ss.